

LIVRET BFM AVENIR

L'Épargne doublement gagnante

Destinataires :

Tous les adhérents des mutuelles sociétaires de la BFM et / ou agents de la Fonction Publique, titulaires d'un compte courant BFM ouvert à la Société Générale.

Particulièrement adapté pour toutes les personnes souhaitant valoriser une épargne.
Peut également être proposé à des jeunes dans une optique "constitution de pécule"
en vue de l'acquisition d'une voiture par exemple.

Objet :

Préparer et réaliser aux meilleures conditions tous types de projets, grâce à une phase d'épargne bien rémunérée qui permet ensuite, si accepté, de bénéficier d'un prêt personnel Mutualité à taux réduit. Produit idéal pour financer un achat (une voiture, une cuisine, un équipement...) ou pour préparer l'avenir (études des enfants, réalisation de travaux...).

Caractéristiques :

Phase d'épargne :

- Montant minimum de 15 EUR à verser à l'ouverture (et à conserver sur le livret).
- Rémunération à taux fixe : le capital est protégé contre tout aléa boursier.
- Montant des dépôts non plafonné
- Dépôts et retraits possibles à tout moment.

Phase de prêt :

- Montant du prêt de 1 500 EUR
- Taux privilégié unique : taux de référence BFM en vigueur réduit de 3 points.
- Durée de remboursement comprise entre 12 et 48 mois
- Prêt personnel non affecté soumis à l'accord de la BFM

Exemple de prêt Mutualité :

Par exemple, pour 3 000 euros empruntés sur 48 mois à 4,25 % TEG annuel fixe⁽¹⁾ hors assurance DIT facultative⁽²⁾, vous remboursez 67,97 euros par mois. Le coût total du prêt est de 262,56 euros.

(1) TEG hors assurance en vigueur du 01/09/2007 au 30/11/2007 pour une durée de remboursement comprise entre 12 et 48 mois. La souscription du prêt Mutualité est soumise à l'acceptation de votre dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 64.785.766,75 €. RCS Créteil B 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais - 94 227 Charenton-le-Pont Cedex).

(2) L'assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail proposée par la BFM en qualité d'intermédiaire (N° inscription ORIAS en cours) a été négociée auprès de CNP Assurances (Société régie par le Code des Assurances) au taux de 0,52 % calculé sur le capital restant dû. Elle est facultative jusqu'à 10 000 euros empruntés ; au-delà de ce montant, elle est obligatoire.

Renseignements :

Par téléphone :

écofil 0 821 222 500

0,118 EUR TTC / min

Du lundi au samedi de 9 h à 18 h.

Par Internet :

www.bfm.fr

e-mail : contacts@bfm.fr



AVANTAGES :

Phase d'épargne :

- Rémunération à taux fixe et attractif de **3,05 % ***
- Dépôts non plafonnés
- Pas de frais de dépôt ni de retrait

* Taux de rémunération brut en vigueur au 01/09/2007. Intérêts soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux ou au prélèvement libératoire forfaitaire.

Phase de prêt Mutualité :

- Taux avantageux
- Liberté totale dans l'utilisation du prêt.
- Pas de frais de dossier.
- Droits à prêts cessibles aux enfants ou aux petits-enfants majeurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non.

Au total, un placement doublement performant.